



CAPD du 21 février 2019 : déclaration du SNUDI-FO 95

Monsieur le directeur académique, mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Nous l'avons exprimé avant-hier [lors du CDEN](#) : le projet de loi Blanquer, voté en 1^e lecture à l'Assemblée Nationale, est constitué de toute une série d'articles inacceptables. D'ailleurs, à la lecture de ces articles et des différents amendements votés, les interrogations et les inquiétudes se multiplient chez nos collègues tant les attaques contre l'Ecole sont importantes. Certes, la loi n'est pas encore votée mais FO, avec d'autres organisations syndicales, appellera à la mobilisation, à commencer par la grève interprofessionnelle du 19 mars.

Cette CAPD doit traiter des promotions « classe normale » version PPCR. Nous notons que le barème est fortement simplifié : désormais il va de 4 points à 1 point en fonction de l'appréciation que vous avez attribuée à chaque collègue ayant eu un RDV de carrière. Nous restons opposés à ces nouvelles modalités d'évaluation et de promotion fixées par PPCR qui, en plus de susciter de la déception, est un outil managérial redoutable. Le SNUDI-FO a toujours dénoncé PPCR, cadre de ce nouvel avancement, qui supprime le barème objectif s'appuyant sur l'AGS. En effet, l'AGS ne sert plus qu'à départager les collègues à appréciation équivalente. Concrètement la transparence et l'équité disparaissent des promotions.

Aujourd'hui, il est une nouvelle fois question de la note départementale pour le mouvement intra. Nous répétons que nous sommes opposés au vœu géographique large sur tout type de poste. De plus, nous restons inquiets et interrogatifs quant au nouveau fonctionnement pour la saisie des vœux ainsi que pour l'algorithme qui conditionnera l'affectation d'un grand nombre de collègues.